


LES PHASES DU MOUVEMENT

<p>PREMIERE PHASE INFORMATISÉE</p> <p>Du 02 avril à 9h au 16 avril 12h</p> <p>Qui participe?</p> <p>Participation obligatoire des enseignant.e.s:</p> <ul style="list-style-type: none"> • stagiaires • nommés à titre provisoire • victimes d'une fermeture de poste • réintégrés à la rentrée • entrant dans le département <p>Participation facultative:</p> <ul style="list-style-type: none"> • titulaires d'un poste souhaitant en changer • titulaires souhaitant "s'essayer" sur un poste spécifique 	<p>2nde PHASE MANUELLE</p> <p>Avant le 5 juillet 2024</p> <p>Qui participe?</p> <p>Tous les personnels n'ayant pas de poste ne pas oublier le classement des circonscriptions à partir du 6 juin .</p> <div style="text-align: center;">  </div>
Postes disponibles	Postes disponibles
<p>Tous les postes du département (vacants ou susceptibles de l'être) y compris en ASH.</p> <p>Il est également possible de formuler des vœux de groupe géographiques associés un type de poste : mat, élé, français, allemand, ASH, dir, Zil, brigade, ... ATTENTION à bien vérifier la saisie de ces vœux qui sont larges...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les postes libérés par les titulaires (partant en CAPPEI, congé parental, congé de formation professionnelle, CLM, ...) - Ouvertures de classes - Les compléments de temps partiels, de décharge de direction, de PEMF...
Déroulement	Déroulement
Phase informatique	Phase manuelle
Nomination informatisée selon le barème	Nomination manuelle selon le barème à partir du classement des circons
Type de nomination	Type de nomination
<ul style="list-style-type: none"> - à titre définitif sur postes demandés (sous réserve des titres requis, sinon nomination à titre provisoire) - à titre provisoire sur un poste resté vacant si aucun poste demandé n'était disponible 	à titre provisoire

<p>Phases d'ajustement : fin août et début septembre 2024</p>
<p>Nomination des enseignants restés sans poste ou ayant subi une mesure de carte scolaire à la rentrée. Nomination au barème, en fonction des postes disponibles (notamment les dernières ouvertures de classe)</p>

LES MILITANT.E.S DU SGEN-CFDT

La CFDT est la première organisation syndicale en France. Le Sgen-CFDT Alsace est présent dans toutes les instances de l'Académie.

Dans le 1^{er} degré, nous avons 2 sièges en CAPD, ce qui nous permet d'avoir du poids face à l'administration, d'être efficaces dans la défense des intérêts des collègues ainsi que dans le suivi des situations individuelles et d'avoir une réelle expertise sur tous les actes de carrière.

Nos élu.e.s et militant.e.s

Chloé MULLER, adjointe élémentaire J.Zay Mulhouse
Delphine SCHNEIDER, adjointe école primaire les Romains Rixheim
Virginie LUMANN, ZIL, Colmar
Nicolas NEMETT, directeur école élémentaire Koechlin Mulhouse
Christine HEIL, titulaire de secteur, circonscription d'Andolsheim
Anne- Cécile AUNEAU, GS dédoublée, école maternelle Pergaud Mulhouse
Marc BRAUNSTEDTER, adjoint école élémentaire Koechlin Mulhouse
Jean ZIPPER, coordonnateur ULIS collège Altkirch

Leur rôle

- **pendant la saisie des vœux:**
 - Explication des règles du mouvement
 - Conseils et accompagnement lors de la saisie des vœux
 - Vérification des barèmes et des bonifications

- **au moment des résultats:**
 - Suivi des dossiers
 - Vérification du respect des règles
 - Préparation des phases suivantes du mouvement, avec information aux collègues et accompagnement spécifique
 - Suivi des recours gracieux pour demande de changement de nomination

Les contacter

Sgen-CFDT

1 rue de Provence
68100 MULHOUSE

téléphone : 03.89.31.86.66

mail : 68@sgen.cfdt.fr

